

*Les subsides*

● (1630)

Et la liste continue. Dans le cadre de la Loi spéciale sur l'aménagement rural et le développement agricole, l'Ouest du Canada a reçu 54 millions depuis septembre 1984, surtout pour des initiatives d'autochtones ou concernant des autochtones. Le gouvernement a également offert 47 millions pour des initiatives commerciales autochtones dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones. Le gouvernement s'est engagé fermement à aider les autochtones canadiens à assurer leur autonomie économique et il rendra ce programme aussi efficace que possible pour les aider à atteindre cet objectif.

Parmi les améliorations récentes au programme, il convient de noter que l'on a décidé d'assouplir les critères pour permettre aux entreprises du secteur extractif de recevoir de l'aide, pour englober dans le programme l'aide aux initiatives communautaires de développement économique, faciliter l'accès au programme et son application, assouplir les règles pour les postulants et remettre l'échéance pour les demandes au 31 mars 1989 soit la reporter d'un an. Ce ne sont pas seulement des chiffres, madame la Présidente. Cet argent sert à soutenir des initiatives dynamiques et passionnantes.

J'ai parlé de ces initiatives fédérales parce que je tiens à signaler la politique générale et l'orientation que le gouvernement a donnée à ses programmes en encourageant l'esprit d'entreprise à l'échelon local pour promouvoir l'autonomie régionale. Le gouvernement continuera d'avoir recours aux instruments de développement traditionnels dont l'efficacité est établie. Il faut nettement continuer de renforcer l'industrie primaire et s'assurer en même temps que l'infrastructure nécessaire au développement économique est en place. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement s'est efforcé de faire en prenant certaines initiatives dans le cadre de ses ententes de développement économique régional avec les provinces.

Le gouvernement se rend compte aussi des changements qui se sont produits dans l'Ouest. C'est pour cela que j'ai accepté d'examiner nos programmes pour garantir qu'ils correspondent aux besoins régionaux. Dans l'Ouest, cela voudra dire que nous nous concentrerons sur les moyens de diversifier l'économie en bâtissant sur l'industrie primaire qui existe déjà. Un excellent exemple de cette façon de procéder est sans doute le protocole d'entente que nous avons signé avec la province de la Colombie-Britannique au sujet du centre Pacifique de commerce et de tourisme. Ce protocole d'entente permettra aux deux échelons gouvernementaux de coordonner leurs initiatives pour maximiser le développement économique en Colombie-Britannique.

Dans cette optique, on favorisera l'expansion des services bancaires internationaux et autres services financiers à Vancouver, on coordonnera les améliorations au réseau de transport et l'on mettra l'accent sur les services commerciaux et sur les ouvertures dans les domaines professionnels et techniques où les habitants de la Colombie-Britannique excellent. Le protocole d'entente améliorera aussi la coordination des campagnes de publicité pour les sites touristiques de la Colombie-Britannique. Tout cela n'est qu'un exemple de la planification économique à long terme que favorise notre gouvernement.

Il est essentiel que le développement se fasse en collaboration si nous voulons permettre à toutes nos régions d'être mieux en mesure de relever les défis et profiter des occasions que présente la nouvelle économie mondiale. L'un de ces défis consiste à faire face à une concurrence internationale agressive au niveau des industries primaires et manufacturières traditionnelles. Du côté des nouvelles possibilités, il y a la croissance rapide des services et des industries qui reposent sur le savoir. Nous ne pourrions déployer les efforts voulus pour accroître la productivité de nos industries traditionnelles et augmenter les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour saisir les nouveaux débouchés qu'en collaboration étroite avec les provinces. Ces dernières ont un rôle clé à jouer dans cet effort de développement étant donné qu'elles assument la responsabilité de la gestion des richesses naturelles et de nombreuses facettes de la politique sociale.

Avec mes homologues provinciaux, j'ai entrepris une étude pour établir quelle devrait être l'orientation de nos programmes communs d'expansion régionale. Les ministres provinciaux et moi-même examinerons des façons réalistes et pratiques d'amener les Canadiens de toutes les régions à assurer leur expansion économique. Je suis sûr que nous pourrions parvenir à un consensus quant aux mesures et aux initiatives à prendre pour répondre aux besoins particuliers de chaque région.

Le gouvernement s'est tracé une orientation générale. Les autres initiatives annoncées dans le discours du trône de l'automne dernier, notamment en ce qui concerne l'Agence de développement de l'Atlantique et la diversification de l'Ouest refléteront également cette orientation générale. Comme il l'a déclaré dans le discours du trône, le gouvernement est convaincu que les citoyens qui vivent et travaillent dans les régions visées sauront proposer de nouvelles initiatives politiques.

Voilà qui résume ce que j'avais à dire aujourd'hui, madame la Présidente. Le gouvernement ne croit pas que toutes les solutions doivent venir d'Ottawa. Elles doivent venir des régions même et de l'esprit d'autonomie et d'initiative des Canadiens.

**LA MOTION D'AJOURNEMENT***[Français]*

## QUESTIONS À DÉBATTRE

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Avant de passer à la période réservée aux questions et observations, en conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—a) Les pluies acides. b) La position du Canada; l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano)—La Société canadienne des postes—a) La politique linguistique—La position du gouvernement. b) La manière dont la politique est appliquée; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Les Chemins de fer—a) Le tarif-marchandises applicable aux grains—b) Le maintien du tarif-marchandises au niveau actuel.